

SEANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un mai à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Maire.

Date de convocation : 14 mai 2019

PRESENTS : Pierre SOLON, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Marie-Christine DIETSCH, Agnès FRADET, Christophe TISSIER, Jérôme BRILLARD, Aurélien LEMOINE (arrivé à 21 heures), Judicaël BERTIN (parti à 23 heures), Marie-Laure NIEAUX, Hervé COTTEREAU

ABSENTES : Frédérique LAUNAY, Sonia BROSSE, Laurence LUSSEAU.

SECRETAIRE : Agnès FRADET

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

Pierre SOLON propose de modifier l'ordre des questions de l'ordre du jour et de passer en premier le sujet numéro 2, la validation des travaux de voirie.

VALIDATION DES TRAVAUX DE VOIRIE

Il expose la requête d'administrés de Fontaine rue de Châteaudun qu'il a invités à s'exprimer devant les conseillers. Ceux-ci souhaitent le busage du fossé situé devant chez eux (cela concerne 6 propriétés) car ce fossé est très profond. La question posée par Pierre SOLON, dans le cadre du vote à bulletin secret, est la suivante : est-ce que le busage du fossé de Fontaine doit passer en priorité dans le programme de voirie ou non ?

Le résultat est le suivant :

- 8 voix pour
- 2 voix contre
- 2 abstentions

Le programme des travaux de voirie projetés en priorité:

- Le fossé à Fontaine
- L'implantation de caniveaux au lotissement
- La route de Monthenry
- Le chemin de la mare aux Rainettes
- La rue Basse
- Le chemin de la Forêt

Puis ensuite la réfection du chemin de Léviton, la route de la Vallée du Loir et l'aménagement du carrefour rue du Perche/rue de la Bardinière. Le tout pour 160 000 € TTC.

En ce qui concerne le chemin de Léviton estimé à 42 000 €, M. SOLON propose de sectionner les travaux car il estime que le coût est élevé pour quelques pêcheurs et/ou résidences secondaires. Nicolas JANSSEN et Christophe TISSIER partagent cet avis mais pas Aurélien LEMOINE. Les élus iront sur place pour constater l'état de la voirie.

Agnès FRADET souhaite évoquer l'aménagement sécuritaire rue de la Bardinière/rue du Perche ; Pierre SOLON indique le projet de l'ATD consistait à réaménager le carrefour, Christophe TISSIER suggère de faire un plateau, un devis va être sollicité dans ce sens.

CONSTRUCTION DE LA PAILLERE

Le bardage intérieur va bientôt être posé et celui de l'extérieur est programmé en juin. La toiture sera refaite en octobre.

Il a été sollicité le déblocage de la totalité restante du prêt relais, soit 298 000 €.

2019-21 RESILIATION DU MARCHE AVEC G 2 C

Les Conseillers Municipaux autorisent le Maire, sous réserve de la réponse du liquidateur, à résilier le marché du lot n°3 A pour cause de liquidation judiciaire et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Devis de l'entreprise SAV META

Cette entreprise a proposé trois devis pour les gouttières d'un montant de 6 856,20 € TTC, pour les seuils de portes (4 escaliers) pour 3 589,56 € TTC pour les supports d'escaliers pour 1 965,60 € TTC. Les trois sont acceptés à l'unanimité.

Devis de BTPI

La décision des conseillers se porte sur la réfection du terrain d'entraînement des deux côtés et la peinture du mur pour 6 729,80 € TTC. La clôture n'est pas retenue.

Daniel ROUSSINEAU suggère de peindre le blason de la commune sur le mur intérieur situé côté route. Un devis sera demandé à M. LE REUN, artiste domicilié à Saint Firmin des Prés.

Devis de la régie de quartier

Les conseillers décident de confier la réfection des poteaux autour du terrain de foot à la régie de quartier

2019-22 DEMANDES DE SUBVENTION

Les Conseillers Municipaux décident d'allouer des subventions aux associations suivantes :

| association | Alloué 2019 |
|--|--------------------|
| Association des secrétaires de mairies et DG des communautés de communes | 30 € |
| Souvenir français | 30 € |
| Ass Fréteval Gym (3 adultes de Pezou) | 75 € |
| Ass des conciliateurs de justice de Loir et Cher | 30 € |
| Lyre amicale de Selommes | 50 € |
| Total | 215 € |

Les Conseillers Municipaux décident d'accorder une aide exceptionnelle de 300 € à la mairie de Villebout et au comité du mémorial aux aviateurs alliés pour la commémoration du 75^{ème} anniversaire de l'installation clandestine des camps d'aviateurs alliés par la résistance.

2019-23 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : Avis sur le projet arrêté

Monsieur le Maire rappelle les principales étapes d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). A ce stade de la procédure et de la démarche, les conseils municipaux des communes membres doivent émettre un avis sur le projet de PLUi arrêté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **EMET un avis favorable avec réserves** sur le projet de PLUi de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, sous réserve de la prise en compte des points suivants :

- ▶ création d'un STECAL (*) allée des Chênes (n° 1) pour le stationnement de véhicules de taxi
- ▶ création d'un STECAL allée des Chênes (n° 3) pour un salon d'esthétique
- ▶ création d'un STECAL à la Vallée Aubernage (n° 5) pour la création d'une pension canine et féline
- ▶ création d'un STECAL à la Vallée Aubernage (n° 5) pour une entreprise de terrassement
- ▶ à Chicheray, route de la Vallée du Loir, en raison de la cessation d'activité d'un éleveur, transformer une zone agricole en zone constructible.
- ▶ apporter une nuance dans la couleur des façades et indiquer « dans la palette autour de la couleur sable du Loir »

(*)*STECAL : Secteur de taille et de capacité d'accueil limité*

COMMUNICATIONS

Pierre SOLON informe que deux pizzaiolos viendront sur la place de la mairie, un le samedi soir et le second le lundi soir.

Il a proposé l'achat par la communauté de communes de 5 barnums qui seraient mis à disposition des communes, pour le moment, les avis des autres maires sont partagés.

Prochain conseil le 18 juin à 20h30

Le Maire,
Pierre SOLON